Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260811-2026_39-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Commune de VIEUX-VIEL

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
Unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de VIEUX-VIEL
Le 09 juillet 2026

L'an 2026, le 09 Juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/07/2026.

Présents :
M. DUFEU Gérard, Maire
Mme BARBIER Brigitte, M. PITOIS René, Mme MAZURIER Pauline, Mme NOBLET Océane, M. MAUGUIN Pierre, Mme TIDBURY Jane, Mme LEFRANÇOIS Magalie et M. PITOIS Jérôme.

Excusés :
M. BOUESNARD Corentin et M. STRACQUADANIO Jean-Luc

A été nommée secrétaire : Mme NOBLET Océane.

2026- 39 Décision modificative n°01

La délibération d'affectation de résultats mentionne un montant de 98 687.75€ au 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ». Or un écart de 28 centimes est constaté avec le montant inscrit dans la maquette budgétaire.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté au R002 (= 114 816,22 €) additionné au montant du 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé (= 98 687,47 €) ne correspondent pas au résultat de clôture de la section de fonctionnement inscrit au CFU 2025 qui s'élève à 213 503.70 €.
Soit un écart de 0.01 centimes.

Bien que mineurs, la préfecture demande la rectification de ces écarts par voie de décision modificative budgétaire.

Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260811-2026_39-DE

- Considérant la dissolution du budget CCAS, le résultat 2025 est affecté au budget principal,
- Considérant les résultats en section de fonctionnement et d'investissement,
- Considérant le besoin de couverture de la section d'investissement,

Résultat section de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	78 388.34 €
B. Résultats antérieurs reportés	131 819.35 €
Report exercice budget CCAS dissout	**3 296.01 €**
Résultat à affecter	**213 503.70 €**
Résultat section d'investissement	
A. Résultat de l'exercice	-91 910.71 €
B. Résultats antérieurs reportés	98 760.81 €
Résultat à affecter	**6 850.10 €**
Solde des Restes à réaliser section d'investissement	1 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE à l'unanimité l'affectation de résultat suivante :

- 002- Report à la section de fonctionnement pour un montant de **114 816.23 €**
- 001- Report à la section d'investissement pour un montant de 6 850.10 €
- 1068 - Report à la section d'investissement pour montant de **98 687.47 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09 Juillet 2026
Le Maire
Gérard DUFEU